

Les subsides

le gouvernement nomme des hommes et des femmes compétents, qui représentent la diversité du pays, possèdent une expérience régionale et connaissent les différents degrés de prospérité et d'absence de prospérité qu'on trouve au Canada.

Les Canadiens désirent que les commissions soient le plus représentatives possible, à tous égards. Ils ne veulent pas de commissions constituées uniquement d'amis et de parents de membres du gouvernement. Ils ne veulent pas de commissions composées de conservateurs qui ont été particulièrement gentils avec le premier ministre avant son élection. En fait, un grand nombre de conservateurs attendent encore probablement leur récompense, car le premier ministre n'a pas eu 15 ans pour donner satisfaction à tous les conservateurs et, en s'occupant de ses amis, il a négligé les partisans d'autres membres de son parti.

Les Canadiens veulent donc des commissions qui soient vraiment représentatives, et quand ils apprennent que le gouvernement signe des contrats de publicité, ils veulent être certains d'en avoir pour leur argent. Le fait que des députés d'en face et des ministres aient refusé de dire si une telle conduite était acceptable montre bien qu'ils hésitent à dire publiquement que ça l'est. En refusant de répondre, ils admettent que ce qui s'est produit n'aurait pas dû arriver et que les règles ne sont pas assez strictes.

Je voudrais qu'il y ait un appel d'offres pour tous ces contrats. C'est sûrement possible. Nous avons besoin d'un comité parlementaire qui étudie les nominations et s'assure que tous les gens qui exercent un pouvoir au nom du gouvernement canadien et de la population ont la compétence voulue pour le faire.

Il y a une dizaine d'années, le président Nixon a tenté de modifier la nature de la Cour suprême des États-Unis pour la plier à son idéologie. Beaucoup de députés se souviennent sûrement de toutes les nominations regrettables à la Cour suprême que le président Nixon a proposées et que les comités du Sénat ont refusé d'entériner. Je me souviendrai toujours d'un juge d'un tribunal de palier inférieur à qui on reprochait d'être trop médiocre et qui a répliqué que la médiocrité devrait être représentée à la Cour suprême des États-Unis d'Amérique. En l'occurrence, nous avons affaire à une médiocrité qui affiche la couleur des conservateurs ou qui porte une carte de membre du PC dans son portefeuille. Les Canadiens sont indignés par cette situation. Ils nous sont reconnaissants de réaffirmer cet après-midi les principes qui doivent s'imposer à nous, dans cette enceinte où nous devrions nous occuper des affaires du pays.

M. Lewis: Je me sens obligé de féliciter le député, monsieur le Président, car je ne me souviens pas avoir entendu quelqu'un mêler aussi adroitement le discours moralisateur et l'hypocrisie depuis bien longtemps.

Le député a fait bien des propositions sur la façon dont les choses devraient se dérouler. Je voudrais les examiner un instant. Il dit trouver méprisable que l'on nomme des amis ou des connaissances. Il veut que le pouvoir d'examiner les nominations aux grandes sociétés de la Couronne et aux commissions ou offices appartienne à un comité. Il ne veut pas que les personnes nommées soient des amis du gouvernement. Il prétend même que, selon lui, ces personnes ne devraient pas être membres du parti au pouvoir.

Lorsque M. Saul Cherniak, M.A.L. néo-démocrate du Manitoba a été nommé président de l'Hydro Manitoba, était-il officiellement membre du NPD? Sa nomination a-t-elle été examinée par le comité parlementaire dont le député propose la création avec condescendance? Après nous avoir parlé du cas Saul Cherniak, pourrait-il nous éclairer sur le cas de Mark Eliesen, ancien employé du parti national néo-démocrate qui a été nommé directeur de la recherche auprès du président du conseil d'administration de l'Hydro Manitoba? Sa nomination a-t-elle également fait l'objet de cette procédure d'examen extrêmement noble et moralisatrice? Était-il oui ou non membre en règle du NPD lorsqu'il a été nommé?

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, ce sont, en fait, des questions auxquelles je ne peux répondre ni oui ni non. Il est fort probable que M. Cherniak était alors membre du parti néo-démocrate. En ce qui a trait à la nomination de M. Eliesen, je n'en sais vraiment rien.

J'aborderai cependant volontiers le fond de la question, à savoir si oui ou non une procédure de ce genre s'impose. Je dirai que oui. Quant à savoir si le gouvernement néo-démocrate du Manitoba devrait oui ou non suivre cette procédure, selon moi, la réponse est manifestement oui. Cependant, ce n'est certes pas parce qu'un gouvernement provincial n'a pas su créer un comité de ce genre que le gouvernement du Canada peut en faire autant. Je veux que ce soit le gouvernement qui montre l'exemple. Le gouvernement dont je fais justement partie de sorte que je ferai ma part en proposant des orientations qui me paraissent souhaitables. Après tout, ces propositions ne sont pas totalement nouvelles. Assurément, il n'y a pas que moi qui souhaite la création d'un comité. Je l'ai déjà proposé lors de la campagne que j'ai menée à Thunder Bay-Nipigon. Je crois que le premier ministre a déjà exprimé des vues à ce sujet qu'il faudrait examiner. J'espère que l'on songera à établir un tel comité et qu'il sera créé sans tarder. Voilà l'essentiel de la question.

• (1620)

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je ferai d'abord un bref commentaire et ensuite je poserai une question au député.

Comme je l'ai déjà dit aujourd'hui, certains ont affirmé que depuis qu'il était au pouvoir, le gouvernement a procédé à des milliers de nominations par voie de décrets du Conseil. Je pense qu'il convient de rétablir les faits. Le 27 mars, le chef du Nouveau parti démocratique a affirmé que plus d'un millier de nominations avaient été faites et aujourd'hui, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a dit que 1,200 personnes avaient été nommées. En réalité, depuis le 4 septembre 1984, le gouvernement a effectué 593 nominations par décret du Conseil. Ces renseignements sont publics. Il faut aussi savoir que ces 593 nominations sont de différents ordres. Par exemple des commissaires aux serments, des consuls honoraires à l'étranger, des nominations diplomatiques, des membres de commissions d'enquête, et le reste. Je serais étonné que l'ancien sergent d'état-major Hendrik Kornelius Morlag et le sergent Carl Singbeil de la GRC, qui ont été nommés au rang d'inspecteur, estiment avoir été désignés par favoritisme. Je serais étonné que la nomination de Keith W. MacLellan au poste d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada en Syrie puisse être considérées par tout canadien impartial et honnête comme une nomination partisane. Que Bud Drury ait été nommé au CN, est-ce là un geste partisan?